

<https://enseignants.se-unesa.org/Moi-PsyEN-je-veux-une-remuneration-a-la-hauteur-de-ma-qualification>



Moi PsyEN, je veux une rémunération à la hauteur de ma qualification

- Je suis... - PsyEN -

Publication date: mercredi 27 avril 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



À l'heure où le pouvoir d'achat des français est au cœur de leurs préoccupations, le SE-Unsa rappelle que la rémunération des PsyEN est insuffisante et à revoir !

Il existe un réel paradoxe entre le profil d'un PsyEN et le profil de sa rémunération : en moyenne âgé de 45 et 58 ans, avec une ancienneté moyenne plus élevée que les autres corps (21 ans), le pouvoir d'achat d'un PsyEN correspond davantage à celui d'une population jeune.

De fortes attentes dans la profession

Selon les réponses recueillies par le *Baromètre des métiers* de l'Unsa Éducation, en 2022, seulement 8 % des PsyEN considèrent que leur rémunération est à la hauteur de leur qualification.

Il est donc urgent que les revendications en la matière pour les PsyEN leur permettent d'exercer leurs missions avec considération et confiance dans l'avenir.

Un constat sans équivoque

Ces réponses des PsyEN ne sont pas qu'une question de ressenti.

Selon le dernier bilan social produit par la Depp*, le salaire moyen d'un PsyEN titulaire est de 2 562 € mensuels net pour un équivalent temps plein (indemnités incluses).

Ce salaire est de 50 € inférieur à la rémunération moyenne des professeurs (premier et second degrés). C'est aussi le salaire moyen le moins élevé de tous les corps « enseignants » titulaires.

Malgré une titularisation à bac+6, la profession de PsyEN reste donc la moins rétribuée de toutes les professions enseignantes.

Des raisons bien connues

À ce sinistre constat, plusieurs causes sont identifiables :

- un accès aux promotions de grade bien plus lent que pour les autres corps ;
- une part des indemnités des plus faibles : elle correspond, en pourcentage, à celle des personnels d'éducation non titulaires de moins de 30 ans et, en données brutes, à celle des CPE de moins de 30 ans.

Pour le SE-Unsa, il est par conséquent urgent de revaloriser les salaires et indemnités des PsyEN. Un des leviers à activer serait d'ores et déjà de placer le concours d'accès à la profession postérieurement au master 2 de psychologie, cela permettrait une correspondance plus juste entre qualification et rémunération, tel que c'est le cas pour les agrégés.

* Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance